

Union Syndicale CGT Trésor des Bouches- du- Rhône

183 avenue du Prado 13008 Marseille

Tél. 04 91 17 92 06- 04 91 17 91 96 Fax. 04 91 17 92 33 cgt.013@cp.finances.gouv.fr

www.tresor.cgt.fr/13/

CAPL MUTATION

CAPL MUTATION

1ER JANVIER 2007

Le co

Marseille le 5 décembre 2006

Le compte rendu des élus CGT

41 demandes internes de mutation en catégorie B pour le département lors de la CAP locale du 5 décembre 2006.

15 % seulement de demandes satisfaites.

Les raisons principales de ce faible pourcentage :

- Le poids des suppressions d'emplois au Trésor qui grève les possibilités de mobilité choisie. Ore 2006 = 29,16 emplois supprimés!
- L'arbitraire de la direction : celui -ci se décline de plusieurs manières.
- 1. Emploi vacant non déclaré ou Emploi non déclaré vacant...
- Maintien minimum pendant 2 ans sur un poste avant de pouvoir être muté.
 « Mode » parisienne d'application des règles des CAP centrales aux Cap locales...
- Avis « défavorable » du chef d'unité : cet avis n'a pas vocation à être maintenu. Dixit le Président : « c'est un fusil à un coup »!

- 4. Avis défavorable de la parité administrative au motif de ne pas désorganiser le service ou le poste. C'est le sort réservé à certains collègues quand plusieurs demandes de mutation émanent du même service...
- 5. Et bien sûr la voix prépondérante du Président de la Parité Administrative.

de L'argumentation la parité administrative justifier pour cet arbitraire n'est justement pas une argumentation. C'est une série de considérations qui tantôt vont à hue et tantôt vont à dia!

Qu'importe la méthode pourvu que l'administration atteigne son objectif! Par exemple quand un chef d'unité donne des avis favorables pour les mutations de plusieurs contrôleurs de son service, c'est l'administration qui va « limiter » le nombre de bénéficiaires d'une mutation : la posture du Président se veut celle du plus haut intérêt du service...

Qu'en pensent les élus ? Et bien quand les notateurs notent... ils semblent infaillibles... dans l'intérêt du management ! et quand ils émettent des « avis favorables », ils seraient inconséquents - sous- entendu- pour l'intérêt du service...

Par contre quand l'avis du chef d'unité est « défavorable »....l'administration confirme le point de vue du chef de service... Ou est la logique dans tout ça? Dans notre déclaration, avant la tenue des travaux de la Capl nous avons indiqué: « Lire qu'il y a des surnombres dans les postes et services, constater que des emplois ne sont pas déclarés vacants alors que vous y affectez ensuite des stagiaires hors

CAP, bloquer des agents durant 2 ans dans leurs postes alors que vous faites de la mobilité un argument de carrière, tout cela c'est du cynisme. Sauf à considérer que les restructurations vont moins vite que les suppressions d'emplois et que les pots cassés, c'est aux agents de les payer.

Dans la gestion des « Ressources Humaines », l'arbitraire le dispute de plus en plus à la bureaucratie ».

Autre exemple, des « surnombres de B » apparaissent dans certains services et cependant, hors CAPL, des contrôleurs sont affectés sur ces postes.... Comment ca tient en l'air ?

C'est l'empirisme le plus complet ramené aux indicateurs et statistiques : c'est la bureaucratie.

Les élus Cgt ont demandé plus de transparence dans les tableaux fournis aux élus, particulièrement pour ceux qui concernent les « surnombres » dans les postes et services. 3 surnombres en B signifient- t- ils obligatoirement 3 « sous- nombre » en C? Rien n'est moins sûr.

Les élus CGT ont voté CONTRE les travaux de cette Cap locale de mutation / réintégration.85% des demandes internes ne sont pas satisfaites.

Bienvenue dans le département à nos 5 collègues « extérieurs » !

Le Mouvement après la Cap locale

Nom Prénom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
Goguillon Nicole	T. Vitrolles	T. Orgon
Colombani M.Paule	T. 1/6	T <i>G</i>
Taguet Langlois Monique	RFMAP	Paierie Dépt.
Baysette Evelyne	T. 3/14	T. 9
Costarella Marielle	T. 12/13	RFMAP
Raseta Lalanjanahary	T. Marignane	T. Vitrolles
Bussac Virginie	Haut de Seine	Marignane
Moulin David	Alpes Maritimes	T. 12/13
Oton Fabien	Val de Marne	T. Marignane
Pelatan Nicole	Détachement	T. Vitrolles
Siramy Laurent	Puy de Dome	T. Istres